

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
22 Juillet 1873.

Chronique générale.

Le tableau officiel des impôts directs et indirects pendant le premier semestre de 1873, publié hier, offre quelques résultats qu'il est bon de faire connaître :

En ce qui concerne les impôts directs, les recouvrements se sont élevés à 315 millions 883,000 fr., soit 37,934,000 fr. de plus que les douzièmes échus.

Au 30 juin 1872, l'anticipation des recouvrements ne s'élevait qu'à 22,423,000 francs.

L'impôt de 3 0/0 sur les valeurs mobilières, évalué pour l'année à 24 millions, a produit pendant le premier semestre 16 millions 546,000 fr.

Les prévisions seront donc dépassées si les mêmes résultats sont obtenus pendant le second semestre.

Les revenus indirects ont produit, pour le premier semestre, 864,308,000 fr.

Les évaluations budgétaires étaient de 858,585,000 fr.

Il y a donc un excédant de 2,723,000 fr. Comparativement à 1872, l'excédant des recettes du premier semestre est de 404 millions 557,000 fr.

Il y a eu de notables diminutions sur les boissons, qui accusent un déficit de 12 millions 217,000 fr.; sur les allumettes, 3 millions 97,000 fr.; sur les poudres, 3 millions 493,000 fr.; sur les lettres, 3,147,000 fr.; mais ces diminutions sont compensées par une augmentation de plus de 18 millions sur le timbre et l'enregistrement; de 4 millions sur les sucres indigènes, de 6,904,000 fr. sur les tabacs, etc.

Comme on le voit, notre situation financière est satisfaisante, et les impôts rentrent dans de bonnes conditions.

La commission du budget s'est occupée de la fresque de Raphaël (?). Le conservatoire des beaux-arts a renvoyé les pièces qu'il avait en communication, et il a formulé son avis.

La fresque de la Magliana n'est pas de Raphaël; elle vaut au maximum 50,000 fr.; tel est le verdict rendu par les conservateurs, gens experts s'il en fut.

La commission du budget a remis le dossier à la sous-commission, qui fera une proposition définitive.

Il est évident que M. Jules Simon a fait un pas de clerc; il est évident que M. Thiers s'est laissé entraîner par son amour des copies, à payer 242,000 francs ce qui n'en vaut pas 50,000; mais il est non moins évident que l'Assemblée nationale ne voudra pas se laisser accuser de troubler l'ex-président dans sa retraite, et de lui chercher une mauvaise querelle.

La commission des finances exposera les faits tels qu'ils sont; elle dira la vérité pleine et entière; puis elle conclura en proposant à l'Assemblée d'accorder le crédit demandé.

242,000 francs, c'est une somme! mais c'est peu de chose en comparaison de ce que coûtent à la France les idées économiques de M. Thiers.

La commission relative à la modification de l'art. 337 du Code d'instruction criminelle ayant pour but d'empêcher de nouvelles poursuites par une juridiction inférieure contre l'accusé acquitté par la cour d'assises, a nommé M. Bertauld rapporteur.

La commission pour l'examen du projet de loi tendant à accorder à la commission de permanence le droit d'autoriser la poursuite des délits d'offense commis contre l'Assemblée pendant sa prorogation a nommé :

Président : M. Dagueneu.
Secrétaire : M. de Tarteron.

La commission s'est ajournée pour nommer son rapporteur.

La discussion du projet de loi relatif au rétablissement du service religieux dans l'armée provoquera quelques hurlements de la gauche. Le général Guillemaut doit, dit-on, combattre ce projet, non pas en principe, mais au point de vue de l'application. Il accepte que le service religieux soit mis à la disposition des troupes, mais repousse toute obligation d'y assister.

La gauche cherche en vain des objections au projet de construction d'une église à Montmartre; à défaut d'objections, elle s'en prend à la rédaction du rapport.

MM. Bertauld et Bardoux ont déposé un amendement à ce sujet et demandent que cette œuvre d'une souscription publique constitue une propriété nationale affectée au culte catholique.

Le rapporteur de la commission relative à la proposition Ernoul sera M. Depeyre ou M. Baragnon.

M. Beaussire vient de proposer un amendement dont voici le sens :

« La commission de permanence présentera à l'Assemblée un rapport sur les poursuites autorisées; elle pourra les arrêter si elles n'ont pas encore abouti à un jugement. »

On a distribué :

1° Une proposition de loi de M. Parent ayant pour objet de supprimer dans chaque cour d'appel, à l'exception de celle de Paris, le titre de second président de la 1^{re} chambre, et de réduire dans toutes indistinctement le nombre des juges à sept pour chaque chambre, y compris le président, avec pouvoir de rendre arrêt au nombre de cinq juges.

2° Une proposition de loi de MM. Raoul Duval, etc., tendant à abroger le décret du 4^{er} février 1872 et l'article 18 de la loi du 20 décembre 1872, qui ont supprimé les perceptions des contributions directes dans les villes chefs-lieux de département et d'arrondissement.

3° Le rapport de M. Chesnelong au nom de la commission du budget chargée d'examiner le projet de loi relatif aux contributions indirectes à percevoir en 1874.

On lit dans le *Rappel* :

On signait hier, dans les trois groupes de la gauche, la liste d'adhésion au banquet qui va être offert par les représentants républi-

cains à M. Thiers, le jour de la libération du territoire. Il y avait déjà hier deux cents signatures.

Une invitation collective, accompagnée de toutes les signatures recueillies, sera adressée prochainement à M. Thiers. L'acceptation de l'ex-président de la République est considérée comme certaine. Le banquet aura lieu, selon toutes probabilités, au Grand-Hôtel.

Il résulte, de renseignements que l'on dit être exacts, que M. Ranc ne se présentera pas devant le conseil de guerre chargé de le juger; l'ancien membre de la Commune fera défaut purement et simplement.

Du reste, l'instruction avance très-rapidement. Nous croyons savoir que ce procès fournira l'occasion de produire certains documents très-curieux sur la Commune de Paris, et qui n'avaient pas encore été mis au jour, bien qu'ils existassent dans les greffes.

Le *Paris-Journal* porte à seize le nombre des journaux radicaux qui, depuis le 24 mai, ont cessé de paraître.

MM. Littré et Ferrouillat, députés de la gauche, et M. Odilon Barrot, président du conseil d'Etat, sont en ce moment gravement malades.

Les séances tumultueuses de ces derniers temps viennent de décider un certain nombre de députés à prendre l'initiative d'une proposition tendant à limiter la durée des sessions.

Ils estiment que l'expérience faite de 1849 à 1851 et de 1871 à 1873 a démontré que le principe de la permanence des Chambres est des plus mauvais.

En conséquence, ils demanderaient que l'on renonce aux sessions illimitées pour décider que l'Assemblée ne tiendra plus que deux sessions par an, une grande et une petite.

La grande durerait pendant quatre mois et l'on y voterait le budget, on y discuterait les questions politiques importantes; dans la seconde, qui ne serait que de deux mois, on expédierait les affaires courantes et celles qui n'auraient pas pu être résolues dans la précédente session.

Quelques députés veulent, au contraire, une session unique de six mois.

La commission chargée d'étudier les moyens d'organiser l'assistance publique dans les campagnes a nommé rapporteur M. Tallon.

Le journal le *Soir* dément le bruit que l'ordre de départ de M. Rochefort ait été signé par le ministère. On sait que l'ex-rédacteur en chef du *Mot d'ordre* est atteint d'une maladie de cœur qui rend son transport à la Nouvelle-Calédonie presque impossible.

Dans ces conditions, le nouveau gouvernement ne paraît pas devoir s'écarter de la ligne de conduite suivie par le gouvernement de M. Thiers; il s'en remettra à l'avis de la commission de santé, qui, au moment de chaque départ, visite les condamnés.

Les ministres de l'intérieur et de la ma-

rine ne signeront l'ordre d'embarquement qu'après avoir reçu l'avis de cette commission.

On écrit de Montélimar, le 16 juillet, au *Journal de Valence*, que lundi soir, à minuit, une secousse de tremblement de terre s'est fait sentir à Montélimar. Bien des personnes l'ont constatée. La secousse, qui a duré plusieurs secondes, a été plus forte à Donzère, à Châteauneuf-du-Rhône et à Saint-Montant.

LA TOUR DE LA MIOTTE

A BELFORT.

L'Agence Havas reçoit sur l'écroulement de la tour de la Miotte, à Belfort, des renseignements qu'il nous paraît utile de placer sous les yeux de nos lecteurs :

« Plusieurs journaux ont donné des informations plus ou moins erronées sur les causes de l'écroulement de la tour de la Miotte, à Belfort. Ces renseignements pourraient donner lieu à des commentaires regrettables. Nous croyons donc devoir les rectifier. Il résulte de l'enquête faite par les autorités compétentes et dirigée par M. le major Berger, chef du génie de la garnison de Belfort, que la tour de la Miotte avait été fortement ébréchée pendant le siège de Belfort; la face de la tour regardant la Justice et le château avait surtout souffert du bombardement. Les deux côtés ouest et est avaient été aussi profondément entamés depuis la base jusqu'au tiers environ de la hauteur.

Le haut de la tour était à peu près intact, de sorte que cette dernière partie surplombait la brèche et les marches de l'escalier encastré dans la maçonnerie. La face tournée vers l'étang de la forge était intacte et n'était entamée que par des brèches de flanc.

L'administration allemande avait fait placer, quelque temps après son arrivée à Belfort, vers le mois de septembre 1871, des étaux qui n'avaient, paraît-il, que quinze centimètres d'équarrissage et qui semblaient plutôt mis pour avertir que l'état de la tour laissait craindre un accident que pour la soutenir en réalité, puisque leur nombre et leurs dimensions auraient été tout-à-fait insuffisants pour consolider sérieusement cet ouvrage. Ces étaux sont restés jusque vers le 25 juin 1873.

La chute de la tour a eu lieu dans la soirée du 8 juillet, vers dix heures. L'examen des lieux ne laisse supposer en aucune façon que cette chute ait été produite par un effort violent exercé avec préméditation sur la tour; une enquête faite par les soins de la gendarmerie française dans le hameau de la Forge et celui du camp retranché entre lesquels se trouve placé le fort de la Miotte confirme cette opinion. Il est établi qu'aucun habitant de ces localités rapprochées du lieu de l'accident n'a entendu soit une explosion, soit un travail pouvant laisser supposer qu'on cherchait à amener la chute de la construction.

La tour a dû glisser par le pied de la partie en surplomb sur la brèche et être entraînée par son propre poids. La grande masse des pierres est restée tout au haut de la tour, et il n'y a que quelques morceaux de la corniche et de la partie immédiatement au-dessous qui soient tombés dans le fossé vers la ville. La direction de la chute a été

du nord-est et au sud-ouest suivant une ligne qui passerait par Danjoutier et Offemont.

» On a pu y remarquer que le mortier de la maçonnerie est complètement désagrégé et ne présente aucune cohésion. Toutes les pierres tombées sont séparées les unes des autres ; de plus, la maçonnerie restée debout est fortement ébranlée, et on y remarque des lézardes dans la partie du soubassement restée en place. Cette maçonnerie est aussi en très-mauvais état et le mortier tombe en poussière sous une légère pression. Il semble donc résulter de cet examen, que la chute de la tour ne peut être attribuée qu'aux avaries reçues pendant le siège. »

On annonce que les habitants de Belfort, représentés par l'honorable M. Keller, viennent d'obtenir du gouvernement que la tour de la Miotte, mutilée par les obus allemands, serait relevée de ses ruines.

Les ouvrages fortifiés de la Miotte, au milieu desquels s'élève l'observatoire vénéré des Belfortains, ont été construits après 1830.

En 1814, l'emplacement du fort actuel était occupé par les alliés qui tiraient de là à outrance sur l'église, dont le cadran servait de cible aux pointeurs.

LE SHAH.

Le Shah de Perse devait, paraît-il, faire de très-importantes commandes dans plusieurs établissements qui, sur son propre désir, lui avaient déjà été signalés. Son séjour à Lyon, où, dit-on, devaient l'accompagner deux de nos ministres, aurait été de huit jours pleins.

* *

Avant son départ de Paris, une adresse des notables de la ville de Lyon est parvenue au Shah, pour lui exprimer au nom de la cité lyonnaise, le regret de le voir quitter la France, sans qu'elle ait reçu l'honneur de sa royale visite.

* *

Le plus grand mécontentement se manifeste à Lyon contre le radicalisme du conseil municipal, qui vient de priver la seconde ville de France d'un maire qui aurait eu les plus seconds résultats pour la population ouvrière.

* *

À Paris, les achats du Shah se seraient élevés à un million ; on cite entre autres un service de Sèvre de 50,000 fr.

* *

Voici un détail qui est la condamnation éclatante du conseil municipal de Paris, quand il a voulu refuser le crédit demandé pour la réception du Shah de Perse dans notre capitale :

Le produit de l'octroi de Paris, qui est en moyenne de 150,000 fr. par jour, s'est élevé, le jour de la fête du Trocadéro, à 550,000 fr.

* *

Par ordre de M. le maréchal de Mac-Mahon, M. Feuillet de Conches a, dit-on, remis, hier, au grand-vizir du roi de Perse, des brevets de la Légion d'Honneur, destinés à divers personnages de l'entourage du Shah.

* *

Le Shah est attendu à Turin aujourd'hui 22. Il sera reçu par Victor-Emmanuel.

* *

Le ministre de l'intérieur s'est fait un devoir de refuser rigoureusement l'autorisation à toutes chansons, charges et calembours sur le Shah de Perse, qui ont été présentées à l'estampille depuis huit jours.

Il paraît que le nombre en est grand.

* *

À l'entrée du Shah dans Paris, nous disions que ce voyage ne serait point inutile pour la France, si le gouvernement prenait soin de recommander à toute la bienveillance de Nasser-ed-Din les missions catholiques de ce pays.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'avant de partir, le Shah a voulu s'entretenir de cette question avec le supérieur des lazaristes. Voici ce que nous dit le *Constitutionnel* de cet entretien :

« Nos lecteurs savent que les missions catholiques en Orient jouissent d'une considération méritée. Les prêtres français apprennent la langue du pays, donnent l'instruction aux enfants pauvres, dirigent des hôpitaux et des maisons pour la vieillesse, où sont reçus les malheureux sans distinction de culte.

» Les sœurs des pauvres quittent également leur patrie pour aller habiter des contrées qui leur sont inconnues, vivre sous un climat meurtrier et risquer leur vie pour sauver celle de centaines de malheureux.

» Les religieux qui ont en Perse les établissements les plus importants sont les lazaristes. Ils possèdent à Ourmiah, à Tauris et dans plusieurs autres centres de population, des collèges où des milliers d'enfants reçoivent leurs leçons. Nasser-ed-Din s'est renseigné sur ces religieux et a reçu le supérieur de la congrégation au Palais-Bourbon.

» Il voulait connaître les moyens qu'emploient ces missionnaires pour entretenir à des centaines de lieues de leur pays des écoles florissantes.

» L'entretien du Shah avec les missionnaires a été très-amical. Le prince s'est montré satisfait des lazaristes et a promis de leur continuer sa protection. Il s'est montré très-touché du dévouement qu'ils déploient dans toutes les occasions où il y a un danger à courir. L'entretien, outre son côté religieux, aura certainement pour la France un résultat politique qu'elle devra à ces hommes de bien qui, sans autre but que celui de rendre service à leurs semblables, vont, dans la haute Asie, instruire les enfants, soigner les malades, soulager la vieillesse. »

Nouvelles militaires.

Il résulte d'une décision ministérielle du 27 juin que la campagne de 1871, à l'intérieur, qui doit être comptée pour la décoration aux termes de la décision ministérielle du 22 mai 1873, doit aussi être comptée pour l'avancement.

* *

Nous avons annoncé que le ministre a manœuvres de l'infanterie, lorsqu'on ne pourra pas faire les commandements à la voix.

Les sonneries de l'école des tirailleurs seront à l'avenir les suivantes :

Garde à vous! — Coup de sifflet longtemps prolongé.

En avant! — Quatre coups de sifflet.

Halte! — Simuler la sonnerie de halte des clairons.

En retraite! — Simuler la sonnerie de retraite des clairons.

Commencez le feu! — Coup de sifflet très-allongé, suivi de deux coups de sifflet très-brefs (le tout répété deux fois).

Cessez le feu! — Simuler la sonnerie de : cessez le feu des clairons.

Ralliement. — Coups de sifflet saccadés et progressivement accélérés.

On sait que le ministre de la marine a appliqué aux troupes de la marine la décision du ministre de la guerre.

* *

Des expériences viennent d'être faites en Russie avec une arme de guerre, qui paraît destinée à laisser bien loin derrière elle tous les engins imaginés jusqu'à ce jour.

Le célèbre fabricant de canons Sylvestre Kruka a publié récemment une brochure sur cette arme, qu'il appelle le *Kruka Pulomet*, mitrailleuse à main. Il la présente comme éminemment portative, d'une construction fort simple, entièrement différente de la mitrailleuse française, et pouvant être facilement emportée avec lui par tout soldat en campagne.

L'inventeur affirme que son arme est moins compliquée et revient à meilleur marché que le fusil Wendel, aujourd'hui employé en Russie ; qu'elle tire avec une plus grande rapidité et se charge plus facilement. Il recommande spécialement l'usage de cette arme à la cavalerie.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

Avant de commencer les opérations, don

Carlos a écrit à Lizarraga, pour lui ordonner de maintenir la discipline avec une extrême rigueur et de punir les moindres infractions.

D'après une dépêche de l'Agence Havas, le premier mouvement de l'armée carliste, commandée par son roi, serait dirigé sur Bilbao. Charles VII marcherait sur cette ville avec 10,000 hommes : des torpilles auraient été préparées pour fermer le port après la prise de la place.

En Catalogne, Saballs et Miret ont quitté Sellen pour rejoindre Tristany à Fonollosa. On suppose qu'ils veulent attaquer Salsono ou Moya.

Santa-Cruz a résigné son commandement depuis le mercredi 9 juillet, à la suite d'une convention intervenue entre lui et le marquis de Valdespina, représentant du Roi. Il a remis le fort d'Arichulégui, avec tous ses approvisionnements, entre les mains du chef d'état-major de l'armée navarraise. Ces approvisionnements sont très-considérables, car depuis un mois Santa-Cruz avait accaparé tous les arrivages.

Voici le texte de la convention dont nous venons de parler, telle que nous l'apporte la *Semaine*, de Bayonne :

« S. Exc. le marquis de Valde Espina, chef d'état-major général de l'armée royale du Nord, commandant la colonne d'opérations dans le Batzan et les *Cinco-Villas*, et D. Manuel Santa-Cruz ont concerté ce qui suit :

» D. Manuel Santa-Cruz se soumet à la volonté de son légitime souverain Don Carlos VII (q. D. g.) ; il résigne le commandement qu'il avait, remet toutes ses troupes et le fort d'Arichulégui avec son artillerie et ses munitions de guerre audit général Valde Espina, et il se retire à l'étranger.

» Le général marquis de Valde Espina accorde, de son côté, à D. Manuel Santa-Cruz un sauf-conduit et toutes les sûretés nécessaires pour qu'il ne soit molesté dans son voyage par aucune autorité carliste.

» S. E. donne les mêmes garanties à..., et..., sur les désirs de M. Santa-Cruz, et sur sa parole d'honneur que ceux-ci ne reviendront pas en Espagne sans la permission du Roi, et qu'ils n'attiseront jamais le feu de la discorde parmi les soldats du Roi notre seigneur.

» En garantie de la remise d'Arichulégui et de ses forces, Santa-Cruz, qui promet qu'elle se fera sans conflit aucun, engage sa parole d'honneur de ne point se servir du sauf-conduit jusqu'à l'accomplissement de cette remise.

» En foi de quoi, les deux intéressés ont signé à Vera le 9 juillet 1873.

» Le marquis de VALDE ESPINA.

» MANUEL SANTA-CRUZ. »

Les avis de la frontière espagnole portent qu'à l'approche des carlistes les troupes régulières et les gardes nationales ont évacué Elisondo et se sont retirées à San Estoban et à Burquette.

ITALIE.

On mande de Rome que le Consistoire est de nouveau ajourné.

Une dépêche de Venise annonce la mort de M. Philarète Chasles, décédé dans cette ville, à l'hôtel Victoria.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Commissions administratives des Hospices et des Bureaux de Bienfaisance.

(Suite et fin.)

Assistance des malades à domicile.

L'article 7 consacre une amélioration dont la nécessité est depuis longtemps reconnue. D'après la législation précédente, les Bureaux de bienfaisance étant exclusivement chargés de la distribution des secours à domicile, les hôpitaux devaient, pour assister les malades indigents, attendre que ceux-ci eussent obtenu leur admission. L'expérience a démontré les graves inconvénients de ce régime, qui scinde le traitement des malades en deux services séparés, ayant chacun son personnel médical indépendant et son administration distincte.

Les Bureaux de bienfaisance portaient ainsi le poids d'une dépense considérable qui absorbait une grande partie de leurs ressources. De création récente, puisqu'ils ne remontent pas au-delà du 7 frimaire an V, ces établissements ne sont pas, à beaucoup près, aussi bien dotés que les Hospices dont l'origine est plus ancienne et qui, de plus, ont hérité des fondations affectées aux indigents malades, alors qu'ils étaient exonérés du soin de les traiter à domicile.

D'un autre côté, si dans les cas graves, le traitement à l'hôpital est une nécessité, l'assistance à domicile est le plus souvent suffisante et même préférable. Elle n'impose aux classes nécessiteuses aucun changement d'habitude ; elle laisse le malade au milieu des siens ; et quand le médecin du Bureau de bienfaisance est appelé dès le début, la maladie, dans la plupart des cas, cède à des soins bien dirigés. Les hôpitaux, au contraire, ne peuvent toujours se prêter à une admission immédiate, et la durée du traitement est alors d'autant plus longue que le mal lui-même est resté plus longtemps négligé. De là, des charges plus lourdes pour les hôpitaux, qui se voient forcés d'augmenter le nombre de leurs lits et d'agrandir leurs bâtiments. L'expérience avait, d'ailleurs, tracé la voie à suivre, et c'est en la consultant que le législateur a développé l'application du principe posé dans l'article 47 de la loi du 7 août 1851.

Il résulte, en effet, d'une enquête ordonnée l'année dernière, par l'Administration centrale, que dans les communes pourvues d'établissements hospitaliers, 473 Bureaux de bienfaisance ont cessé de fonctionner, et 246 n'assistent plus que les indigents valides. Les Hospices ont pris à leur charge les dépenses occasionnées par le traitement à domicile des indigents malades, soit en leur fournissant les médicaments, le bouillon, le linge, etc., soit en les faisant soigner par les médecins du service hospitalier. Le rapport de l'Inspection générale sur la situation des Hospices, en 1864, constatait déjà que la dépense des secours extérieurs (c'est-à-dire celle du traitement des malades à domicile) s'était élevée, pendant la même année, à près de 5 millions.

L'Assemblée nationale a régularisé cette situation, en accordant aux commissions hospitalières, par dérogation à la loi du 7 frimaire an V, la faculté d'affecter leurs revenus, jusqu'à concurrence du quart, au traitement des malades à domicile et à l'allocation de secours annuels en faveur des vieillards ou des infirmes recueillis par leurs familles. La loi autorise même les conseils généraux à élever cette proportion du quart au tiers.

On avait pensé d'abord à exonérer entièrement les Bureaux de bienfaisance du traitement des malades à domicile ; mais une charge aussi lourde imposée aux Hospices aurait jeté la perturbation dans leurs finances. Il a donc paru préférable d'autoriser simplement les commissions hospitalières à concourir à cette dépense dans la mesure de leurs ressources et de concert avec les Bureaux de bienfaisance.

De cette manière, la réforme cherchée, d'un commun accord, par l'Assemblée nationale et le Gouvernement, s'accomplira progressivement et sans secousse.

Commissions organisées d'une manière spéciale.

La disposition relative aux commissions organisées d'une manière spéciale, qui existait déjà dans la loi antérieure, laisse à l'administration toute latitude pour assurer la stricte exécution des volontés des fondateurs. Lorsqu'en effet elles ne contrarient pas les principes d'ordre public, ces volontés doivent être respectées. Le gouvernement favorise ainsi la multiplication d'établissements qui peuvent, par la spécialité et la variété de leur organisation, se prêter à toutes les formes de l'assistance en même temps qu'aux exigences locales.

M. le préfet de Maine-et-Loire a pris l'arrêté suivant :

« Art. 1^{er}. — Les propriétaires riverains de la Loire sont tenus d'abattre, avant le 31 octobre 1873, tous les arbres frappés de deux marques pendant la tournée préliminaire du balisage, et d'émonder les luisettes qui excèdent de plus de 4 mètres l'arête supérieure du franc chantier, de manière à laisser partout un chemin de halage libre sur une largeur de trois mètres vingt-cinq centimètres, à partir de cette arête supérieure.

» Art. 2. — Ils pourront n'abattre que

pour le 31 octobre 1874 les arbres qui n'ont été frappés que d'une seule marque.

» Devront être également enlevés avant le 30 septembre 1873 tous les arbres et souches qui seraient courbés dans l'eau tenant encore aux rives, et ceux qui, quoique debout, seraient détachés du franc chantier.

» Art. 4. — En cas de retard par les propriétaires dans l'exécution des dispositions prescrites, M. l'ingénieur en chef de la Loire est autorisé à faire exécuter d'office les travaux d'abattage, pour les arbres, être enlevés et vendus au profit de l'Etat, sans préjudice des poursuites qui seront exercées contre les retardataires, pour contravention aux règlements de la police de la Loire.

» Art. 5. — Le présent arrêté sera inséré dans les journaux de ce département, et envoyé à MM. les maires des communes riveraines de la Loire, avec invitation de lui donner la plus grande publicité.

» Ampliation en sera donnée à M. l'ingénieur en chef de la Loire, qui demeure chargé d'en assurer l'exécution en ce qui le concerne. »

M. le ministre de la guerre vient d'adresser une circulaire à tous les préfets et sous-préfets pour les avertir que les examens du volontariat d'un an commenceront cette année le 11 septembre et finiront le 25 du même mois.

Dans la nuit de samedi à dimanche, vers 11 heures un quart, un incendie s'est déclaré, à Tours, chez M. le docteur Duclos, rue du Buffon, 7. Les bâtiments servant de cuisine, de remise et d'écurie, d'une longueur de 20 mètres environ, ont été la proie des flammes. La perte est évaluée à la somme de 40,000 fr., non compris le mobilier. Grâce à la promptitude des secours venus de toutes parts, l'incendie était terminé à minuit.

La cause de ce sinistre est encore inconnue.

Dimanche 27 juillet, à Ancenis, inauguration d'une fête annuelle.

A 11 heures. — Courses en vélocipèdes.
A 4 heures. — Arrivée de la musique des pompiers de Nantes.

A 2 heures. — Régates sur la Loire.
A 5 heures. — Mât horizontal.
A 7 heures. — Distribution des prix.
A 8 heures 1/2. — Feu d'artifice et retraite aux flambeaux.

PÉLERINAGE D'ANGERS A LOURDES.

Heures de départ et marche des trains.

La Compagnie d'Orléans accorde dès maintenant deux trains spéciaux : un plus grand nombre sera demandé si le chiffre des inscriptions l'exige.

Le départ des deux trains spéciaux aura lieu d'Angers le lundi 18 août, à 9 h. 50 et 10 h. 15 du matin, pour arriver à Lourdes le mardi 19, au matin, vers 9 h. et 9 h. 30. Il y aura un arrêt à Angoulême pour le dîner. Le mercredi tout entier sera passé à Lourdes.

Au retour, le départ de Lourdes aura lieu le jeudi 21, vers 4 h. du soir, avec 2 h. environ d'arrêt à Pau ; arrivée à Angers le vendredi 22, à 4 h. 11 et 6 h. 27 du soir.

Les trains prendront au passage à l'aller aux gares de la Ménitrie et Saumur et y déposeront au retour les pèlerins qui s'y présenteront porteurs des billets spéciaux mis à la disposition du Comité, c'est-à-dire payant comme s'ils partaient d'Angers.

A Angers et à Lourdes, les pèlerins devront être rendus à la gare une demi-heure avant le départ du train dans lequel ils doivent monter.

Prix des places.

Les prix ALLER et RETOUR sont ainsi fixés, tous frais compris :

Première classe, 85 fr.
Deuxième classe, 48 fr. 50 c.
Troisième classe, 34 fr. 50 c.

Les enfants au-dessous de 4 ans seront admis gratuitement, à la condition d'être tenus sur les genoux des personnes qui les accompagneront.

Les enfants de 4 ans et au-dessus paieront l'intégrité des prix ci-dessus.

Toutes les places doivent être retenues et payées le dimanche 3 août au soir. Ce délai est éloigné de la date du départ : mais il est nécessaire de le fixer ainsi pour donner à temps aux compagnies les renseignements qu'elles exigent, ainsi que pour avoir le

temps de classer les billets, comme il va être dit tout à l'heure.

Dans la journée du dimanche 17 août, MM. les curés, ou les personnes chargées par eux de ce soin, seront en mesure de délivrer leurs billets aux pèlerins, qui devront aller les retirer ce jour-là.

Tout pèlerin devra adresser sa demande et payer sa place au curé de sa paroisse, ou à telle personne que le curé aura désignée pour le suppléer.

Classement et numérotage des billets.

Chaque billet de chemin de fer portera au dos l'indication du train et le numéro du compartiment où doit monter le voyageur qui le possède. Par ce moyen, toute confusion dans le départ sera facilement évitée. De plus, les billets seront répartis de façon à faire voyager ensemble, et sans qu'ils aient à s'en préoccuper d'avance, tous les pèlerins d'une même paroisse, et toutes paroisses d'un même canton.

Offrande au sanctuaire de Notre-Dame-de-Lourdes.

Tous les pèlerins sont invités à contribuer à une offrande qui sera faite, en souvenir du pèlerinage, à la chapelle de Lourdes.

Les souscriptions seront reçues soit chez MM. Gastineau, libraires, rue Baudrière, soit chez MM. Briand et Hervé, libraires, rue Saint-Laud, directement ou par intermédiaire de MM. les curés.

Bagages.

Il n'y aura pas d'enregistrement de bagages ; les bannières et ornements seront seuls reçus dans les fourgons. Chaque voyageur ne doit emporter que les bagages qu'il peut placer avec lui dans les voitures.

Un pauvre vieux bonhomme des environs de Saint-Malo, le sieur Jean Baslé, demeurant au Bas-Marais, commune de Paramé, a été jeudi soir avisé qu'une lettre chargée l'attendait à la poste de Saint-Malo, lettre qui avait été présentée à plusieurs de ses homologues.

Cette lettre annonçait au père Baslé un héritage de 40,000 fr., qui lui arrive d'un parent mort dernièrement et habitant les environs de Rennes.

On peut penser la joie de l'héritier, qui, manchot, mendiait son pain dans les rues de Saint-Malo, il y a quelques jours à peine.

Un chimiste de Nantes, M. Parmentier, adresse la lettre suivante au Phare de la Loire :

« Au moment des chaleurs et sous l'influence des orages, bien des substances alimentaires perdent leurs qualités, se gâtent ou tournent, pour me servir de l'expression habituelle, et, en particulier, surtout le lait et le bouillon gras.

» Je crois que vous rendriez un véritable service aux ménagères, en leur indiquant un procédé qui leur permettra de donner au bouillon aigre toutes ses qualités primitives, et même, à mon avis, de le rendre meilleur.

» Il s'agit tout simplement d'y mettre, pendant qu'il est sur le feu, une pincée de bicarbonate de soude.

» Avec dix ou quinze centimes de cette substance inoffensive, on peut ramener des centaines de litres de bouillon, ainsi que je l'ai bien des fois expérimenté moi-même.

» Le procédé est le même pour empêcher le lait de tourner. Les laitiers de Paris emploient le sous-carbonate de soude, mais je donne la préférence au carbonate, surtout pour le bouillon, ce qui évitera une perte assez considérable pour l'alimentation publique, perte surtout sensible dans les ménages peu aisés.

M. Perret, pharmacien-chimiste à Moret, signale un moyen simple et très-économique de préserver les chevaux des atteintes — parfois si dangereuses — des mouches qui les martyrisent.

Il s'agit tout simplement de frictionner le cheval avec un peu — très-peu — d'huile concrète de laurier, de façon, non à l'ordre de matière grasse, mais de l'envelopper d'une atmosphère chargée de l'odeur répandue par cette huile, odeur souverainement antipathique aux mouches.

Ne pas omettre surtout les frictions à la base de la queue, en dessus et en dessous, les mouches choisissant de préférence cette partie du corps de l'animal.

Avec cinq centimes d'huile de laurier, un cheval peut être suffisamment recouvert pour trois jours. Son emploi n'offre aucun danger ; bien plus, son action, légèrement excitante, est très-favorable aux chevaux et conserve la beauté de leur poil.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 21 juin au 18 juillet.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOUFFES.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.		
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	
BOUCHERS										
MM.										
1	Remare (1)	1	3	2	6	2	14	39	12	76
2	Tessier.	1	1	1	9	1	13	45	32	25
3	Touche.	2	2	2	9	2	4	25	9	27
4	Goblet.	2	2	2	2	2	1	3	2	1
5	Corbineau.	3	2	11	1	13	51	3	34	41
6	Laigle.	2	2	5	5	6	17	2	8	2
7	Prouteau.	2	2	1	5	8	14	2	2	13
8	Chalot.	2	2	2	7	19	31	2	25	25
9	Pallu.	1	1	6	1	3	36	1	10	32
10	Groteau.	2	2	3	3	4	15	3	13	1
CHARCUTIERS.										
MM.										
1	Dutour.	2	2	2	2	2	2	2	5	16
2	Baudoin.	2	2	2	2	2	2	2	2	4
3	Baudoin-R.	2	2	2	2	2	2	2	4	22
4	Brune.	2	2	2	2	2	2	2	2	7
5	Vilgrain.	2	2	2	2	2	2	2	2	9
6	Sanson.	2	2	2	2	2	2	2	3	9
7	Sève.	2	2	2	2	2	2	2	2	14
8	Moreau.	2	2	2	2	2	2	2	1	17
9	Cornilleau.	2	2	2	2	2	2	2	1	8
10	Rousse.	2	2	2	2	2	2	2	2	7
11	Raineau.	2	2	2	2	2	2	2	13	3
12	Goblet.	2	2	2	2	2	2	2	2	4
13	Ruau.	2	2	2	2	2	2	2	2	2
14	Blain.	2	2	2	2	2	2	2	1	4

(1) Une vache refusée pour défaut de qualité et un veau pour défaut de poids.

UN NOUVEAU VOLCAN VA-T-IL SURGIR AU MILIEU DES ALPES ?

Sous ce titre et sous la signature de M. W. de Fonvielle, nous lisons dans le Soir l'article suivant :

Il y a quelques années, le directeur de l'observatoire vésuvien jetait un cri d'alarme. Il annonçait à ses compatriotes du nord de l'Italie qu'un grand danger les menaçait. Un nouveau volcan lui paraissait sur le point de s'ouvrir dans les environs du lac de Garde. Il croyait que le Monte-Caldo, se rappelant les écarts de sa jeunesse, allait vomir de nouveau des flammes et des laves. Toutes les horreurs qui désolent périodiquement le district vésuvien, depuis l'an 79 de notre ère, allaient éclater dans cette chaîne, dont les avalanches sont seules à troubler le repos.

La voix de M. Palmieri n'eut pas le privilège d'émouvoir personne. On lut en riant une prédiction presque aussitôt oubliée qu'émise. Elle serait aujourd'hui complètement ensevelie sous l'indifférence publique, si les tremblements de terre persistants du val Marino ne venaient malheureusement la mettre en lumière.

En voyant que les secousses se multiplient dans cette région malheureuse, on se demande, non sans quelque effroi, si ce n'est point la prédiction de M. Palmieri qui commence à s'accomplir. Les alarmes sont d'autant plus faciles à entretenir que le val Marino se trouve presque exactement sur le méridien de Rome, qui est un ancien centre d'éruptions formidables. Coïncidence bizarre : le même méridien fatidique passe par le lieu où apparut, en 1831, l'île Julia, sortant, pour quelque temps seulement, des profondeurs de la Méditerranée.

Si on prolonge l'axe du val Marino, on rencontre, à 50 ou 60 kilomètres de distance vers le sud-ouest, ce fameux Monte-Caldo, dont M. Palmieri a fait comme une sorte d'épouvantail.

Ces détails étant bien compris, on ajoutera peu de foi au télégramme démentant l'apparition des cendres volcaniques dans les environs de Farra. Car si les eaux du lac Santa-Croce, qui occupe le milieu de la vallée Maudite, n'ont point été mises en ébullition, ainsi que le prétendaient certains rapports, il est constant qu'elles se sont gonflées et ont dépassé le niveau qu'elles atteignent d'ordinaire.

Non-seulement les églises ont écrasé les fidèles sans respect pour la Saint-Pierre, mais les signes d'une grande activité souterraine ont éclaté de toutes parts.

Les habitants de Punos ont entendu de violents roulements souterrains ; ceux de Farra se sont aperçus que les eaux de la Tesa, ordinairement limpides, avaient pris la teinte de l'eau de Goulard. Enfin, dans un établissement hydrothérapique, où l'on exploite la Vena d'Oro, le jet est devenu rouge de sang et a ainsi coulé pendant plusieurs jours.

Les résultats de l'apparition d'un nouveau volcan dans un pareil lieu seraient fort graves pour tous les habitants du Lombard-Vénitien, pour ceux des Grisons, du Tessin, du Tyrol et de l'Illyrie. Non-seulement les laves et les cendres ne s'ouvriraient point une route dans le terrain Jurassique sans de violentes et nombreuses secousses, renversant les maisons, effondrant les églises, compromettant la sécurité de tous ; mais les déjections du nouveau cratère pourraient, pour peu qu'il soit puissant, porter au loin la destruction et le ravage. Un grand cercle, d'un rayon de plusieurs lieues, aujourd'hui habité par des populations industrielles, serait voué à la désolation, à la mort.

Aussi un pareil événement devait-il être considéré comme une calamité publique non-seulement pour l'Italie, mais encore pour tous les pays limitrophes, et nous concevons fort aisément que nos amis d'au-delà des monts commencent à s'en préoccuper d'une façon sérieuse.

Certainement, nous ne devons pas le considérer, à la rigueur, comme impossible, puisque Herculanum et Pompéi sont des témoins encore palpables du réveil du Vésuve. Mais nous devons nous hâter d'ajouter qu'il manque au futur volcan du val Marino la mer, ce grand moteur de toutes les éruptions sérieuses. En effet, l'Adriatique, qui dans ces parages n'est point très-profonde, se trouve à soixante kilomètres au moins du district ébraalé. Pour que les infiltrations pussent parvenir à cette distance de la côte, il faudrait qu'elles fussent immenses et que le volcan qui pousse fût destiné à effacer tout ce qu'on a vu paraître jusqu'à ce jour.

Il est probable que, malgré leur étendue, les accidents du 29 juin tiennent à des causes purement locales, c'est-à-dire à l'action des eaux douces renfermées dans le lac Santa-Croce, aussi bien que dans le lac de Garde, par exemple.

Le val Marino, en particulier, renferme tous les éléments d'un laboratoire intérieur. Les lignites, les oxydes de fer y abondent ; on peut croire que les pyrites décomposables par l'eau s'y rencontrent également en grand nombre.

Des incendies souterrains dévorant les richesses combustibles que renferme le sol peuvent se manifester par bien des trépidations, sans qu'un cataclysme soit à la veille de châtier miraculeusement le royaume subalpin des crimes de l'annexion, du délaissement du Pontife suprême.

Si nous consultons l'histoire des volcans nouveaux de la Méditerranée et même des grands océans, nous voyons que tous, comme le Vésuve, l'île Julia, l'île Santorin, se manifestent sinon sous les eaux, du moins sur les bords de la mer ; nous n'avons aucune raison de croire qu'il en sera autrement pour le val Marino. Nous devons donc jusqu'à plus ample avertissement, considérer ces catastrophes comme un épisode sans conséquence. Du reste, ce qu'on a dit si souvent de Paris : qu'il ne s'était pas fait en un seul jour, peut se dire à fortiori d'un grand volcan, comme celui qui devrait sortir de terre si les profondeurs du val Marino étaient en grande communication avec celles de la mer. Dans cette hypothèse, que nous écartons entièrement pour le moment, nous serions avertis par des secousses bien plus vives, bien plus nombreuses que celles des derniers jours ; autant qu'on en peut juger, ces chocs sont en effet produits par le tassement progressif des terres prenant insensiblement leur nouvelle position d'équilibre.

Ce n'est point une raison, bien entendu, pour nous désintéresser d'aussi grands événements naturels.

Du reste, non-seulement la science peut y trouver des renseignements précieux de plus d'un genre, mais l'humanité nous fait un devoir de nous préoccuper des souffrances des habitants de ces malheureuses vallées.

Nous avons été trop accablés par le sort pour que nous ne soyons point obligés de tendre une main fraternelle à ceux que la fortune éprouve actuellement à leur tour.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 21 juillet.

La salle est comble, et quelques curieux stationnent à la porte du palais de l'Assemblée nationale.

Depuis ce matin les bruits les plus contradictoires circulaient.

Les uns prétendaient que M. Jules Favre parlerait, d'autres qu'il ne parlerait pas.

Le fait est qu'il y a eu de sa part un mouvement d'hésitation, et son air préoccupé trahissait le combat qu'il se livrait.

Décidément il parlera ; on l'a surpris se donnant à lui-même une audition de son discours dans un des bureaux.

On dit que M. Le Royer, fatigué de l'indécision de ses amis, aurait l'intention de donner sa démission de président de la gauche républicaine.

Un petit incident s'est produit avant la séance entre MM. Buffet, L. Blanc et Jules Favre, à propos de l'ordre dans lequel parleront les orateurs de la gauche.

M. Buffet prétendait justement que M. Louis Blanc ayant signé le premier l'interpellation, il ne pouvait donner la parole à M. Jules Favre, et que même M. Le Royer devait parler avant lui. Ce petit incident se déroulera sans doute à l'ouverture de la séance.

M. de Broglie parlera seul pour la droite; il n'y a pas d'autres orateurs inscrits.

M. Albert Grévy répondra à M. de Broglie; puis viendront les comparses, MM. Gambetta, Challemel-Lacour.

M. Thiers est de retour; s'il assiste à la séance, ce ne sera qu'en spectateur.

Tous les groupes parlementaires se sont réunis.

La droite votera l'ordre du jour de confiance; l'union républicaine n'a pas de plan arrêté.

Les autres groupes ont gardé la plus grande discrétion sur la rédaction des ordres du jour adoptés.

Presque tous les députés absents sont revenus pour siéger à la séance d'aujourd'hui.

Il n'est pas probable que la question de l'érection de l'église expiatoire de Montmartre soit discutée aujourd'hui à la Chambre, ainsi qu'on l'avait pensé tout d'abord.

La commission de décentralisation a en-

tendu aujourd'hui un rapport de M. Antonin Lefèvre-Pontalis qui conclut à ajourner l'ouverture de la session des conseils généraux au mois d'octobre.

La commission relative aux poursuites à exercer pour délits d'offense commis contre l'Assemblée nationale a adopté, sauf quelques modifications de texte, le rapport de M. Depeyre.

Ce rapport clair et précis, qui développe bien l'esprit de la proposition Ernoul, conclut à son adoption. Il ne sera déposé qu'après que M. Depeyre se sera entendu avec le gouvernement.

La gauche renoncera, dit-on, à demander que la nomination de la commission de permanence ait lieu dans les bureaux.

On écrit de Versailles, le 21 juillet :

Plusieurs journaux ont annoncé le remplacement de M. Léo dans les fonctions de directeur de la presse au ministère de l'intérieur. Il n'y a rien de fondé dans ce renseignement, M. Léo conserve sa situation au ministère.

Le mouvement préfectoral et sous-préfectoral que l'on a annoncé ne paraîtra probablement que dans une huitaine de jours.

M. Louis Blanc est malade et ne pourra pas prendre part aujourd'hui à la discussion.

La réunion Colbert (droite modérée), le centre droit et le centre gauche sont convoqués chacun de leur côté pour une heure.

Il est inexact que le Président de la République doive venir s'installer à l'Élysée pendant les vacances de l'Assemblée.

Les préfets de Seine-et-Marne et de Meurthe-et-Moselle sont actuellement à Versailles.

Pour les articles non signés: P. GODET.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

Tout malade trouve, dans la douce *Revalescière* de Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La *Revalescière* a agi sur moi merveilleusement: mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière* chocolatée rend appétit, digestion, som-

meil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 57 6 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET CO., 26, place Vendôme, Paris.

Marché de Saumur du 19 juillet.

Froment (l'h.) 77 k. 25 07	Graine trèfle 50	—
2 ^e qualité . . . 74	— luzerne 50	—
Seigle 75	Foin (h. bar.) 780	45
Orge 65	— Luzerne —	780
Avoine h. bar. 50	Paille —	780
Fèves 75	Amandes . . . 50	25
Pois blancs . . . 80	— cassées 50	25
— rouges 80	Cire jaune . . 50	180
Graine de lin. 70	Chanvre tillé	—
Colza 65	(52 k. 500) —	—
Chenevis 50	Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 k.	Blanc	—
— chenevis 50	Demi-couleur .	—
— de lin 50	Brun	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1872.	1 ^{re} qualité	85	à 93
Id.	2 ^e id.	80	à 88
Ordin., env. de Saumur 1872.	1 ^{re} id.	55	à 60
Id.	2 ^e id.	45	à 50
Saint-Léger et environs 1872.	1 ^{re} id.	45	à 50
Id.	2 ^e id.	40	à 45
Le Puy-N.-D. et environs 1872.	1 ^{re} id.	45	à 50
Id.	2 ^e id.	40	à 45
La Vienne, 1872.	1 ^{re} id.	40	à 45
ROUGES (2 hect. 20).			
Souzay et environs, 1872	1 ^{re} id.	100	à 105
Champigny, 1872.	1 ^{re} qualité	110	à 125
Id.	2 ^e id.	80	à 90
Varrains, 1872	1 ^{re} id.	100	à 110
Varrains, 1872.	2 ^e id.	80	à 90
Bourgueil, 1872.	1 ^{re} qualité	120	à 140
Id.	2 ^e id.	80	à 90
Restigné 1872	1 ^{re} id.	105	à 115
Chinon, 1872.	1 ^{re} id.	95	à 105
Id.	2 ^e id.	80	à 90

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 JUILLET 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	56 50	»	10	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	755	»	5	C. gén. Transatlantique, j. juill.	270	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	81 75	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et	645	»	2 50	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	451 25	»	50
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	comm., 125 fr. p. j. nov.	382 50	3	75	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	417 50	5	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit Mobilier	860	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	91 65	»	15	Crédit foncier d'Autriche	353 75	1	25	OBLIGATIONS.			
— libéré	90 95	»	15	Charentes, 400 fr. p. j. août.	507 50	»	3 75	Orléans	275 50	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210	»	»	Est, jouissance nov.	862 00	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	272	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	425	»	5	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	585	»	»	Est	269 75	»	»
— 1865, 4 %	446	»	1	Midi, jouissance juillet.	997 50	2	50	Nord	278 50	»	»
— 1869, 3 % l. payé.	288	»	2	Nord, jouissance juillet	827 50	2	50	Ouest	272 25	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	246 50	»	25	Orléans, jouissance octobre.	521 25	»	»	Midi	273	»	»
Banque de France, j. juillet.	4235	»	5	Ouest, jouissance juillet, 65.	965	»	»	Deux-Charentes.	255	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	553 75	»	75	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	690	»	1 25	Vendée	230 50	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	453 75	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	13	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	362 50	»	»	Société Immobilière, j. janv.	»	»	»				

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 09 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — soir, omnibus.	
4 — 44 — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etudes de M^{rs} LORIOLE DE BARNY, notaire à Angers, GABEAU, notaire à Baugé, et ROGERON, notaire à Beaufort.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LES DEUX BELLES PROPRIÉTÉS

Ci-après,

Situées commune de Saint-Georges-du-Bois, et, par extension, commune de Fontaine-Guérin, à six kilomètres de Beaufort.

1^o Le DOMAINE DU CHATEAU, comprenant maison de maître, dite le Château de Saint-Georges, servitudes et vastes dépendances, d'une contenance totale de 49 h. 43 a. 50 c.

2^o La PROPRIÉTÉ BOIS-CLAIR, comprenant maison de maître en très-bon état, vastes servitudes, chapelle, réserves, la métairie de Bois-Clair et les trois closiers de la Hunaudière, de la Jacloitière et de la Cousinière; le tout d'une contenance de 43 64 20

Contenance totale. 93 07 50

Vue magnifique sur le bassin de la Loire.

Pour plus de renseignements, voir les affiches.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser :

- 1^o A M. MOTAIS, expert à Angers, rue du Mail, n° 10;
- 2^o A M. GRIFFATON, expert à Beaufort;
- 3^o A M. LORIOLE DE BARNY, notaire à Angers;
- 4^o A M. GABEAU, notaire à Baugé;
- 5^o A M. ROGERON, notaire à Beaufort-en-Vallée. (284)

Etude de M^r LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Neuve-Beaupaire,

Joignant d'un côté M^{me} veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois.

Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.

Conditions avantageuses. S'adresser à M^r LAUMONIER, notaire. (106)

A VENDRE

OU A LOUER

PETITE MAISON ET JARDIN

Agréablement situés.

Bornés au nord par l'enclos des frères de l'Ecole chrétienne et au sud par le jardin de M. Martineau, et près du château d'eau projeté. S'adresser au bureau du journal.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Maison Centrale de Fontevault.

AVIS

L'Administration de la Maison centrale de Fontevault fait connaître qu'en attendant qu'elle ait concédé, par voie d'adjudication, l'exploitation de ses ateliers de tissage, elle fabriquera, pour la pratique de détail, toutes les toiles et autres tissus qu'on la chargera de confectionner. Le Directeur de la Maison centrale, OLIVIER.

A VENDRE

D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION,

BEAUX BILLARDS

Avec leurs accessoires.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

CRÉDIT FONCIER

DES

ÉTATS-UNIS

(UNITED STATES MORTGAGE COMPANY).

Le Crédit foncier des Etats-Unis place en ce moment la 3^e série de ses obligations 6 0/0, remboursables en 50 ans par amortissement annuel.

Cette série (C) est de 5 millions de dollars. Les titres sont de 100, 500 et 1,000 dollars, avec coupons semestriels payables les 1^{er} avril et 1^{er} octobre. Le service de l'amortissement et des coupons sera effectué, en or, sur les principales places de l'Europe.

Le prix actuel est de 490 fr. par obligation de 100 dollars, jouissance du 1^{er} avril dernier; ce prix sera, en conséquence, augmenté des intérêts, à raison de 8 centimes par jour, à partir du 1^{er} avril.

La Société générale, 54 et 56, rue de Provence, est chargée de la négociation des titres et de la prise des coupons échus. On peut s'adresser à tous ses guichets de Paris, des départements et de l'étranger. (303)

NOUVELLE SOUSCRIPTION
Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION
Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes.

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

Librairie Léon TECHENER, rue de l'Arbre-Sec, 52.

Vient de paraître :

LE DIX-HUIT MARS

Récit des faits et recherches des causes de l'insurrection, Par M. MARTIAL DELPIT.

Un beau volume in-8°. — Prix : 8 francs.

Saumur, imprimerie de P. GODET.